


COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 13 mai 2024

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (<u>à l'ouverture</u>) : 41	Date convocation : 07/05/2024
Pouvoirs de vote : 2	Date d'affichage : 07/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Médard – Clermont Dessous, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°061-2024 – Collecte et Traitement des Ordures Ménagères
Validation des conventions d'implantation des points d'apport volontaire (SMICTOM LGB) et autorisation de signature au Président
 Annexe 6 : convention

Acte rendu exécutoire
 après le dépôt en
 Préfecture : 28 MAI 2024
 Publication : 28 MAI 2024

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie			X	Pouvoir à C. Melon		
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel			X	Pouvoir à B. LEVEUR		
AMBRUS	LAFUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique					X	
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					

MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X			
MONHEURT	ARMAND José	X			
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X			
NICOLE	COLLADO François	X			
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X			
	GENTILLET J-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale	X		Arrivée à 17h50 – délibération 058-2024	
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne				X
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X		Arrivée à 17h55 – Supplée en début de séance par M. GERON	
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X			
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X			
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X			
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X			
Soit, pour cette séance :		42	2		2

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Béatrice PILONI

Délibération n°061-2024 – Collecte et Traitement des Ordures Ménagères
Validation des conventions d'implantation des points d'apport
volontaire (SMICTOM LGB) et autorisation de signature au Président
 Annexe 6 : convention

Acte rendu exécutoire
 après le dépôt en
 Préfecture :
 Publication :

Exposé des motifs :

Le SMICTOM LGB est engagé dans la réduction de la production de déchets ménagers et assimilés tout autant que dans la réduction des déchets enfouis.

Par délibération n° 2022-27 du 13 décembre 2022 (prise par le SMICTOM LGB), le principe de l'harmonisation des collectes sur le territoire a été validé à l'unanimité, comme suit :

- La suppression de la collecte en porte-à-porte, au profit de points de regroupements complets,
- La mise en place sur tout le territoire du syndicat, de points d'apport volontaire complets.

Les conditions de mise en œuvre, validées à cette occasion, prévoient notamment un principe de déploiement en bornes/colonnes en aérien, la mise en place de bornes enterrées (semi-enterrées).

Il convient en conséquence, de signer une convention d'implantation et d'usage avec chaque commune, propriétaire des emprises sur lesquelles seront déployées les points d'apport volontaire.

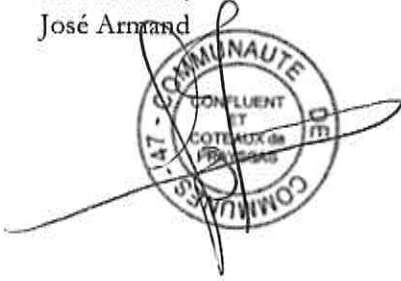
Où l'exposé de Monsieur Philippe Lagarde, Vice-Président en charge des Ordures Ménagères,

~~Le Conseil Communautaire~~, après en avoir délibéré
44 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

1. **Valide** la convention ci-joint en annexe,
2. **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à ladite convention.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
José Armand



La secrétaire de séance,
Béatrice Piloni

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Béatrice Piloni', is written to the left of the official stamp.

